



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RAPPORT DE PRESENTATION

L'article 107 de la loi NOTRE impose aux collectivités de joindre au budget primitif et au compte administratif « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note reprend les principales informations et évolutions du compte administratif 2019. Il s'agit pour certains, d'éléments repris lors du débat d'orientation budgétaire 2020 mais actualisés à l'appui des données définitives.

1 - Evolution de la section de fonctionnement

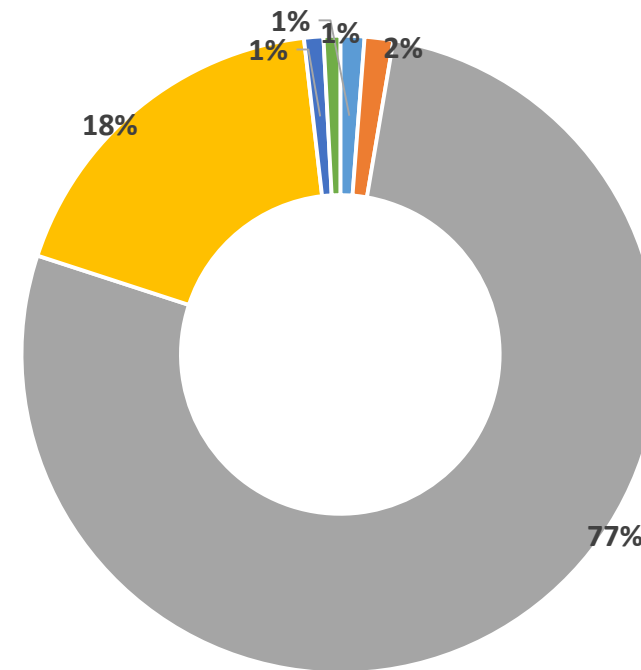
A- Les recettes de fonctionnement

En 2019, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 162 505,32€ soit une diminution de 1 787,36€. Les recettes de fonctionnement 2019 sont stables. Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement par chapitre	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018/2019	
013 Atténuation de charges	126 800,46 €	105 421,19 €	124 838,70 €	67 336,47 €	62 501,91 €	-4 834,56 €	-7,2%
70 Produits des services	134 585,75 €	106 344,45 €	101 326,50 €	88 550,29 €	75 369,24 €	-13 181,05 €	-15%
73 Impôts et taxes	3 657 310,23 €	3 756 313,21 €	3 787 567,81 €	3 945 050,92 €	3 992 438,45 €	47 387,53 €	1%
74 Dotations et participations	1 334 779,68 €	1 134 366,67 €	1 089 759,87 €	955 167,89 €	936 548,07 €	-18 619,82 €	-2%
75 Autres produits de gestion courante	43 925,97 €	52 546,68 €	55 454,34 €	53 186,89 €	50 546,73 €	-2 640,16 €	-5%
77 Produits exceptionnels	8 551,96 €	23 137,15 €	46 039,43 €	53 806,22 €	43 906,92 €	-9 899,30 €	-18%
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 305 954,05 €	5 178 129,35 €	5 204 986,65 €	5 163 098,68 €	5 161 311,32 €	-1 787,36 €	0%
Opérations d'ordre - travaux en régie / reprise sur subvention	16 666,94 €	36 630,94 €	44 617,78 €	1 194,00 €	1 194,00 €	0,00 €	0%
Total des recettes de fonctionnement	5 322 620,99 €	5 214 760,29 €	5 249 604,43 €	5 164 292,68 €	5 162 505,32 €	-1 787,36 €	0%

Recettes réelles de fonctionnement 2019

- 013 Atténuation de charges
- 70 Produits des services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations



A1. Impôts et taxes

Les recettes fiscales (taxe d'habitation, taxes foncières, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation...) constituent l'essentiel des ressources de fonctionnement de la commune. En 2019, elles représentent 77% des recettes réelles de fonctionnement et s'élèvent à 3 992 438,45€, celles-ci continuent de progresser en moindre proportions (1,2% en 2019, contre 1,28% en 2017 et 4 % en 2018).

La révision des bases décidée par la loi de finances pour 2019 (2,1%), et leur élargissement (lié à la quantité d'autorisations d'urbanisme délivrée par la Commune) permet une augmentation du produit des taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières).

Conformément aux engagements de la municipalité, les taux d'imposition ont été maintenus au même niveau depuis 2011 soit :

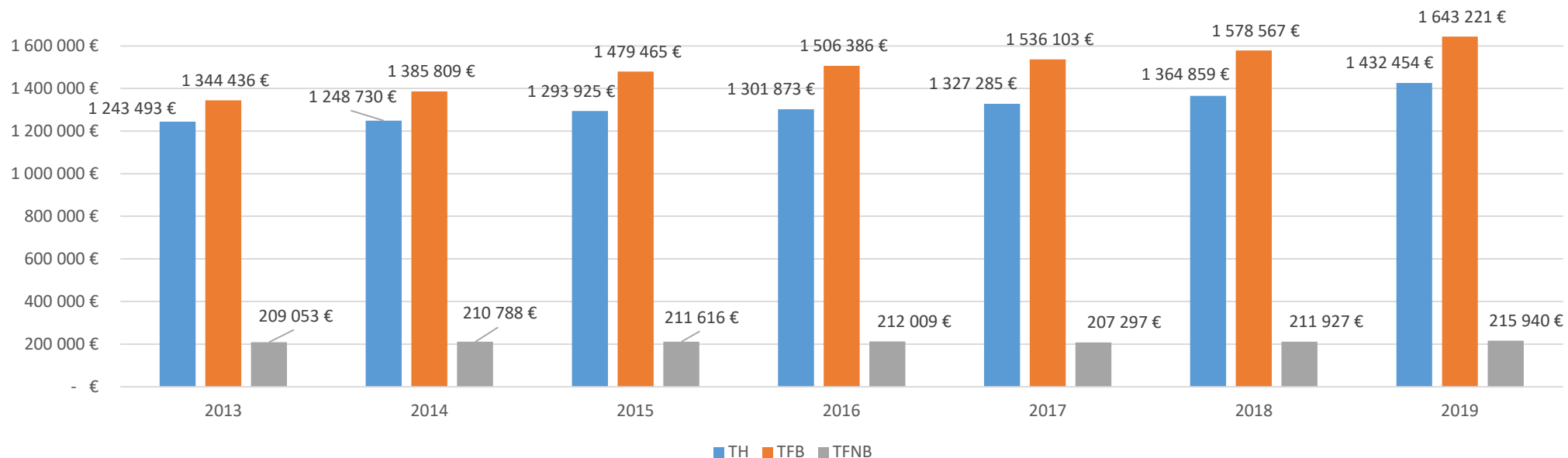
Taxe d'habitation : 14,11%

Taxe foncière sur le bâti : 22,68%

Taxe foncière sur le non bâti : 55,65%

Produit de la fiscalité directe locale	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
Taxe habitation	1 243 493,00 €	1 248 730,00 €	1 293 925,00 €	1 301 873 €	1 327 285 €	1 364 859 €	1 432 454 €	4%
Foncier bâti	1 344 436,00 €	1 385 809,00 €	1 479 465,00 €	1 506 386 €	1 536 103 €	1 578 567 €	1 643 221 €	4%
Foncier non bâti	209 053,00 €	210 788,00 €	211 616,00 €	212 009 €	207 297 €	211 927 €	215 940 €	2%
TOTAL	2 796 982 €	2 845 327 €	2 985 006 €	3 020 268 €	3 070 685 €	3 155 353 €	3 291 615 €	4%
Rôles supplémentaires	3 785 €	132 018 €	12 252 €	11 953 €	20 978 €	14 255 €	12 336 €	
Produit total de la fiscalité directe locale	2 800 767 €	2 977 345 €	2 997 258 €	3 032 221 €	3 091 663 €	3 169 608 €	3 303 951 €	4%

FISCALITE DIRECTE LOCALE PRODUIT REEL



Après trois années consécutives d'augmentation (+ 23,14% en 2016, + 23,43% en 2017 puis + 22,14% en 2018) , le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (287 939€) a diminué en 2019 de 27,86% par rapport à 2018 (399 165€). La progression connue entre 2016 et 2018 était directement liée au fort dynamisme des transactions immobilières réalisées sur le territoire communal. En 2019, celles-ci tendent à revenir à un niveau de stabilisation comparable au produit des années antérieures.

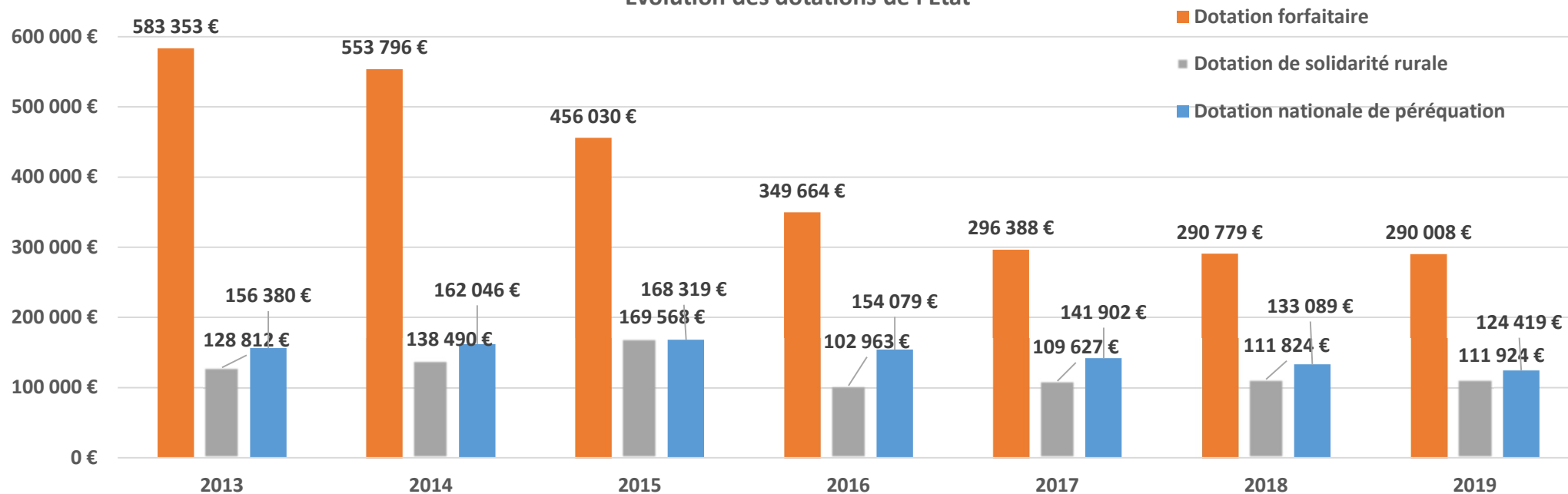
A2. Les dotations et participations

Elles représentent 18% des recettes réelles de fonctionnement et tendent à se stabiliser au niveau de 2018 avec une baisse de 2% en 2019 (stabilisation des dotations de l'état et des participations liées aux contrats aidés)

Les dotations versées par l'état constituent 56% de ces dernières. Pendant 5 ans, sous l'effet de l'effort demandé aux collectivités locales pour le redressement des comptes publics, elles ont connu une forte diminution mais tendent maintenant à se stabiliser (- 2 % en 2019 et 2018, - 9,69% en 2017, - 23,58% en 2016, - 7% en 2015).

Dotations versées par l'Etat	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	553 796 €	456 030 €	349 664 €	296 388 €	290 779 €	290 008 €
Dotation de solidarité rurale	138 490 €	169 568 €	102 963 €	109 627 €	111 824 €	111 924 €
Dotation nationale de péréquation	162 046 €	168 319 €	154 079 €	141 902 €	133 089 €	124 419 €
TOTAL	854 332 €	793 917 €	606 706 €	547 917 €	535 692 €	526 351 €

Evolution des dotations de l'Etat



A3. Les produits des services

Ils s'élèvent à 75 369,24€ soit 1,5% des recettes réelles de fonctionnement ; en 2019 ils connaissent une baisse de 15% (soit de 13 181€).

Ils recouvrent les produits suivants : concessions de cimetière, redevances d'occupation du domaine public, redevances des services (garderies, billetterie spectacles, abonnement à la bibliothèque, droits de place ...). La baisse constatée en 2019 est essentiellement liée à la baisse des produits liés aux services de garderie périscolaire, d'alarmes, de droit de place du marché.

A4. Les autres recettes de fonctionnement

Il s'agit :

- des atténuations de charge (62 501,91€) qui correspondent aux remboursements liés aux absences du personnel (maternité, maladie, accident de service ...) et qui, en conséquence, constituent une recette aléatoire. Elles diminuent de 7,2% par rapport au réalisé 2018 (départ à la retraite d'agents en situation d'accident du travail)

- des autres produits de gestion courante (50 546,73€) qui correspondent aux loyers des logements communaux et aux recettes liées à la mise à disposition de salle ont diminué de 5% en 2019 (local commercial non loué).
- des recettes exceptionnelles (43 906,92€) qui recouvrent essentiellement les remboursements des assurances suite à des sinistres (6 530€) ou de consommation de fluides (7 239€), des retours de contentieux (11 800€) et cessions (12 240€ répartis comme suit : 10 660€ pour la cession de biens sans maître, 580€ pour la reprise d'un véhicule, 800€ pour la reprise de ferrailles et 200€ pour la vente d'une arme).

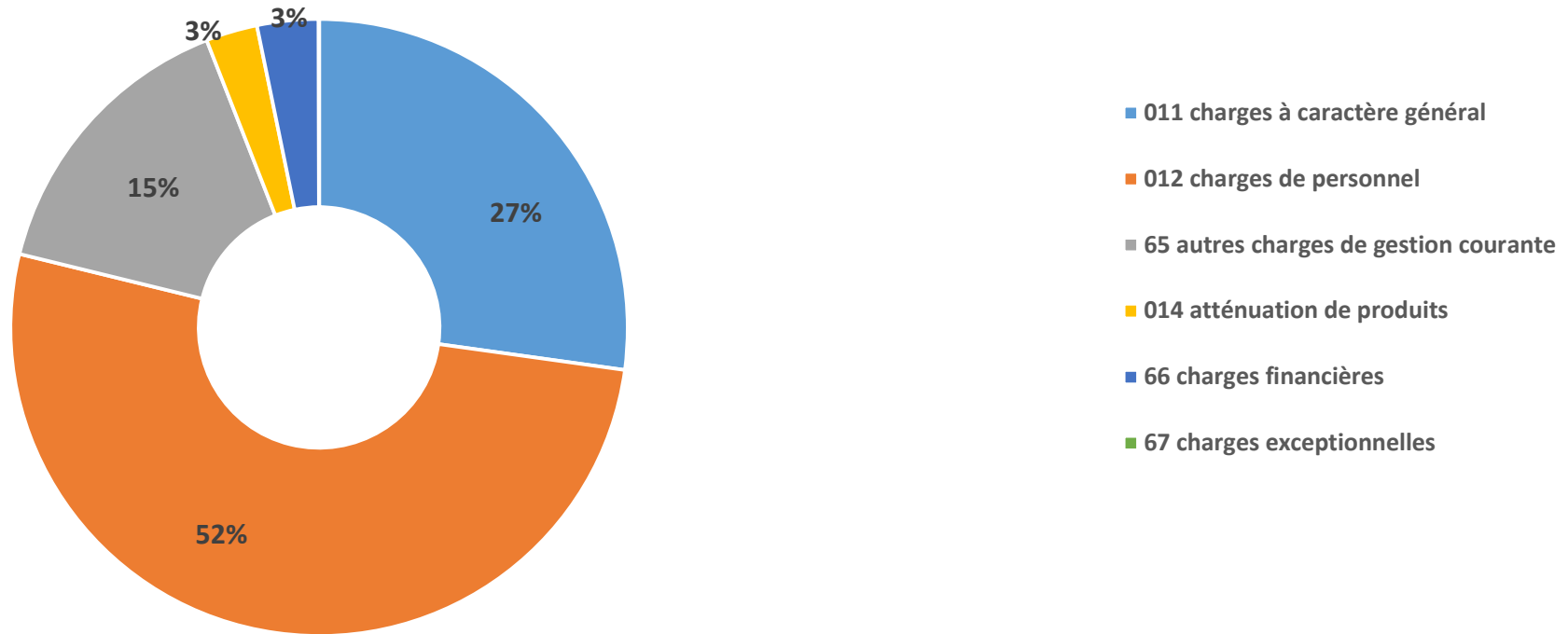
B/ Les dépenses de fonctionnement

En 2019, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 099 392,66€ et augmentent de 5% par rapport à 2018.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement par chapitre	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019	
011 charges à caractère général	954 997,47 €	969 350,89 €	937 077,83 €	957 845,07 €	1 053 399,24 €	95 554,17 €	10%
012 charges de personnel	2 070 944,42 €	2 040 728,40 €	2 083 595,12 €	2 016 453,03 €	1 999 835,34 €	-16 617,69 €	-1%
65 autres charges de gestion courante	615 550,71 €	629 586,80 €	584 418,11 €	567 669,08 €	589 613,22 €	21 944,14 €	4%
014 atténuations de produits	64 968,30 €	68 562,64 €	76 427,55 €	30 586,24 €	104 739,17 €	74 152,93 €	242%
66 charges financières	164 310,28 €	296 048,21 €	138 625,71 €	134 077,35 €	124 101,18 €	-9 976,17 €	-7%
67 charges exceptionnelles	1 307,30 €	111,60 €	500,00 €	840,00 €	1 047,00 €	207,00 €	25%
Total des dépenses réelles	3 872 078,48 €	4 004 388,54 €	3 820 644,32 €	3 707 470,77 €	3 872 735,15 €	165 264,38 €	4%
Opérations d'ordre	251 695,63 €	229 199,98 €	206 951,61 €	209 994,36 €	226 657,51 €	16 663,15 €	8%
Total des dépenses de fonctionnement	4 123 774,11 €	4 233 588,52 €	4 027 595,93 €	3 917 465,13 €	4 099 392,66 €	181 927,53 €	5%

Dépenses réelles de fonctionnement 2019



Les charges à caractère général qui recouvrent les dépenses liées à l'énergie et aux fluides, au fonctionnement des services, à l'entretien des bâtiments et voiries, de maintenance des équipements, aux fêtes et cérémonies, aux frais d'affranchissement et de communication connaissent une augmentation de 10%. En 2019, elles s'élèvent à 1 053 399,24€. Cette hausse est essentiellement due au fait qu'en 2019 un plus grand nombre de travaux ont été réalisés directement par les services techniques municipaux et ont par conséquent généré des coûts supplémentaires de locations de matériel et d'achat de fournitures. Les petits travaux d'entretien de bâtiments ainsi que les festivités exceptionnelles de Noël et de l'inauguration de la place de la Place du 11 Novembre ont également contribué à cette augmentation.

Les dépenses de personnel sont stables (1 999 835,34€), elles diminuent de 1%.

Les autres charges de gestion courante (589 613,22€) qui recouvrent les participations et subventions versées aux organismes extérieurs et associations augmentent de 4%. Cette hausse est notamment liée à l'augmentation de la subvention versée au CLSH Pierre de Lune permettant de pérenniser un emploi permanent et de maintenir la qualité pédagogique des activités relevée notamment lors de récents contrôles des services de la PMI.

Les atténuations de produits (104 739,17€) qui concernent essentiellement le prélèvement de la loi SRU dû au titre de la carence communale en matière de logements sociaux, connaissent une importante hausse (242%). Pour rappel, en 2018, la commune aurait dû supporter un prélèvement de 99 453,45€. Mais ce montant a été ramené à 30 650€ suite à la déduction de la subvention versée en 2017 à Grand Delta Habitat dans le cadre de l'opération la Bruyssande (68 867,21€). En 2019, le prélèvement s'est élevé à 102 975,17€.

C- Résultat de fonctionnement et capacité d'autofinancement

Compte tenu des éléments ci-dessus détaillés, le résultat de la section de fonctionnement s'élève en 2019 à 1 063 112,65€.

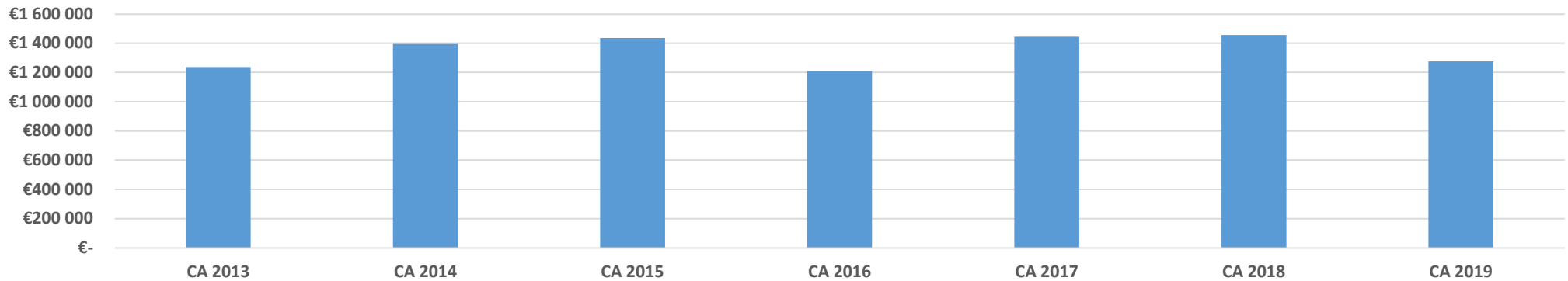
Après reprise des résultats de l'exercice 2018 (1 152 904,95€) la section de fonctionnement affiche un excédent de clôture d'un montant de 1 798 792,83€.

La capacité d'autofinancement brute de la commune mesure l'écart entre recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement. Elle est un indicateur de santé financière. En effet, elle traduit la capacité de la commune à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement.

Elle s'élève en 2019 à 1 276 336,17€, soit 206,23€ par habitant.

Compte administratif	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	2019 PREV
CAF brute	1 236 258,04 €	1 394 499,24 €	1 435 525,91 €	1 209 222,15 €	1 443 643,31€	1 455 627 ,91 €	1 276 336,17 €
en € par habitants	209,00 €	234,00 €	240,00 €	202,00 €	240,00€	242,00€	206,23 €
moyenne de la strate en € par habitants	181,00 €	168,00 €	171,00 €	179,00 €	179,00 €	192,00 €	NC

CAF brute



2/ La section d'investissement

A. Les recettes d'investissement

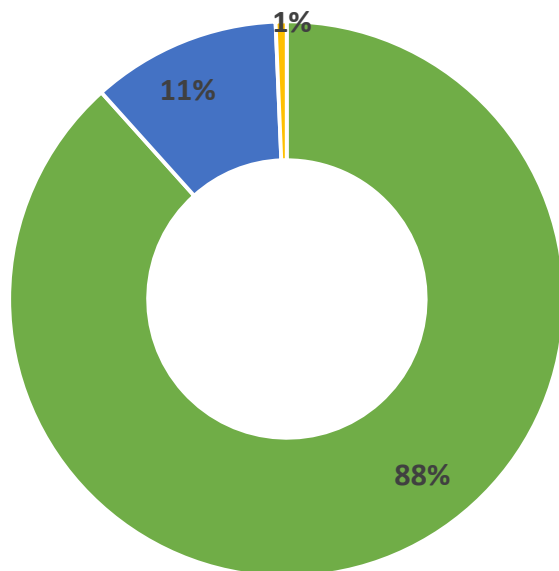
Les recettes d'investissement, d'un montant de 1 930 404,74€, sont composées des produits suivants :

- Des subventions d'investissement = 194 422,55€ ; 100 000€ pour le DOJO, 88 750€ pour les travaux de requalification de la place et 5 672,55€ pour les travaux du boulevard de la Tournelle.
- Du fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2018, d'un montant de 110 509€.
- Des taxes d'aménagement qui s'élèvent à 224 436,13€. Ces recettes se caractérisent par leur fort dynamisme durant les 4 derniers exercices (+34% entre 2014 et 2015 et +31% entre 2015 et 2016 et +43% entre 2016 et 2017 et + 58% entre 2017 et 2018). En 2019, elles se stabilisent au niveau de 2018, en augmentant de 1,21%
- L'autofinancement provenant de la section de fonctionnement = 1 367 322,46€ composé de l'excédent de l'exercice 2018 = 1 152 904,95€ et de la dotation aux amortissements = 214 417,51€.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 3 521 044,52€ et ont été financées sans recours à l'emprunt, pour la cinquième année consécutive :

- Remboursement de dette = 386 670,27€
- Dépenses d'équipement = 3 111 227,65€
- Opération d'ordre = 22 668,60€



Dépenses d'investissement 2019

- Dépenses d'équipement
- Remboursement d'emprunt
- Opérations d'ordre

Les principales opérations d'équipement réalisées en 2019 sont les suivantes :

- **947 294€** consacrés à la voirie communale et à son équipement (solde de la participation aux travaux de la route de Caromb, fin des travaux de voirie sur le tour de Ville, voirie du quartier des Garrigues),
- **794 551€** pour le projet de requalification de la Place du 11 novembre (maitrise d'œuvre, travaux et équipements),
- **1 010 575€** pour la construction et l'équipement du DOJO,
- **9 248€** pour l'étude en cours dans le cadre de la revitalisation du centre bourg,
- **6 520€** pour le terrain de la station de lavage,
- **71 900€** pour la réhabilitation du logement place de l'église,
- **18 672€** pour la révision allégée et la modification du PLU,
- **23 324€** consacrés à l'équipement de l'école et l'entretien du bâtiment (installation d'un kit occultant sur la cour côté maternelle, acquisition d'un adoucisseur d'eau pour la cantine, sécurisation des abords de l'entrée du groupe scolaire, travaux d'amélioration du réseau d'assainissement),

- **196 313€** consacrés à l'entretien des bâtiments et équipements des services communaux (mise en place de signatures électroniques dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable, acquisition et formations aux nouveaux logiciels d'Etat Civil et de location de salles, pose d'une clôture au CLSH Pierre de Lune, travaux d'isolation au presbytère, renouvellement des postes informatiques de plusieurs services, acquisition des illuminations de Noël, achat de 2 véhicules dont un électrique,..)
- **17 028€** pour des travaux d'éclairage public avec l'installation de candélabres à LED, sources d'économie d'énergie,
- **15 802€** pour des dépenses culturelles et de valorisation du patrimoine (réalisation d'une vitrine en verre pour le musée, valorisation du sentier de randonnées des pierres sèches, développement du fonds documentaire de la bibliothèque et remplacement moteur de cloche),

3/ L'endettement de la commune

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû s'élevait à **5 102 668,38€**, soit 836.37€/habitants. Il était de 5 489 338,66€ en fin d'exercice 2018.

Année	Nombre d'habitants	Annuité en € /habitant	Moyenne de la strate
2012	5960	68 €	112 €
2013	5960	78 €	112 €
2014	5960	78 €	112 €
2015	5976	84 €	119 €
2016	5988	87 €	123 €
2017	6017	82 €	109 €
2018	6101	83 €	108 €
2018	6189	83 €	NC

La capacité de désendettement de la commune était de 5,14 années en 2016, de 4,06 années en 2017, de 3,78 années en 2018. En 2019, elle passe à 4 années. Il est considéré que la zone de danger pour une collectivité commence autour de 11/12 années.